

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS PORTANT LE NUMÉRO 109-2022

(SECTEUR LAC-DES-LOUPS - 66, CHEMIN GAUVIN)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30, le Conseil <u>doit statuer sur une demande d'usage conditionnel</u> conformément au règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 109-2022, pour la propriété sise au <u>66, chemin Gauvin</u> à La Pêche connue sous le lot 5 918 662 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'usage conditionnel d'hébergement touristique de type « Établissement de résidence principale ».

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à La Pêche, ce 17e jour de mois de mai deux mille vingt-trois (2023).

M^e Sylvie Loubier Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M° Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 mai 2023.

Me Sylvie Loubier Greffière



Lot 5 918 662 66, chemin Gauvin

